



Qualité de l'eau distribuée sur la commune de : **GAP**

Qualité de l'eau distribuée - BILAN DE L'ANNEE 2018

Délégation Départementale
des Hautes Alpes

Exploitant : VEOLIA EAU - CGE - **Gestionnaire du réseau :** GAP (MAIRIE)

Protection des captages d'eau potable

11 ressource(s) d'eau potable alimente(nt) le(s) réseau(x). L'état d'avancement des procédures de protection de ce(s) ressource(s) est le suivant : 11 Procédure(s) de protection terminée(s).

Bactériologie

: Recherche de micro-organismes indicateurs d'une contamination des eaux. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur de pollution. Seules les non-conformités aux limites de qualité concernant les paramètres Escherichia Coli et Entérocoques ont été retenues.

Réseau(x)	Nb d'analyses	Nb de prélèvements non conformes	% de conformité
GAP URBAIN	73	0	100 %
CHARANCE	5	0	100 %
LA GARDE (LA ROCHE)	5	0	100 %
LES FARAUDS	5	0	100 %
GAP-BAYARD,ROMETTE,BASSETS	21	0	100 %

Dureté : Minéralisation de l'eau. Teneur en calcium et magnésium (calcaire). Pas de norme réglementaire.

Réseau(x)	Nb d'analyses	Moyenne	Mini	Maxi	conclusion
GAP URBAIN	17	14,2	10,4	17,6	Eau peu calcaire.
CHARANCE	2	14,2	13,9	14,4	Eau peu calcaire.
LA GARDE (LA ROCHE)	2	9,5	9,5	9,5	Eau très peu calcaire.
LES FARAUDS	2	14,7	13,5	15,9	Eau peu calcaire.
GAP-BAYARD,ROMETTE,BASSETS	5	16,2	14,7	17,6	Eau peu calcaire.

Nitrates

: Élément fertilisant présent naturellement dans l'eau. Les apports excessifs ou mal maîtrisés d'engrais provoquent une augmentation des nitrates dans les ressources en eau. La teneur en nitrates doit être inférieure à 50 mg/L.

Réseau(x)	Nb d'analyses	Nb de prélèvements non conformes	Moyenne en mg/L	Mini en mg/L	Maxi en mg/L
GAP URBAIN	22	0	2	0,7	3,8
CHARANCE	3	0	0,9	0,6	1,2
LA GARDE (LA ROCHE)	2	0	1	0,9	1,1
LES FARAUDS	2	0	1,5	1,3	1,6
GAP-BAYARD,ROMETTE,BASSETS	7	0	2,8	2,4	3,8

Fluor : Oligo-élément présent naturellement dans les eaux. La teneur doit être inférieure à 1,5 mg/L.

Réseau(x)	Nb d'analyses	Nb de prélèvements non conformes	Moyenne en mg/L	Mini en mg/L	Maxi en mg/L
GAP URBAIN	6	0	0,04	0	0,1
CHARANCE	1	0	0,07	0,07	0,07
LA GARDE (LA ROCHE)	N.M.*	N.M.*	N.M.*	N.M.*	N.M.*
LES FARAUDS	N.M.*	N.M.*	N.M.*	N.M.*	N.M.*
GAP-BAYARD,ROMETTE,BASSETS	2	0	0	0	0

Pesticides

: Substance chimique utilisée pour la protection des récoltes (insecticides, désherbant,...) - La concentration doit être inférieure à 0,1 µg/L.

Réseau(x)	Nb de prélèvements	Nb d'analyses de paramètres	Nb de mesures non conformes	Concentration maximale rencontrée en µg/l
GAP URBAIN	6	1031	0	0
CHARANCE	1	174	0	0
LA GARDE (LA ROCHE)	N.M.*	N.M.*	N.M.*	N.M.*
LES FARAUDS	N.M.*	N.M.*	N.M.*	N.M.*
GAP-BAYARD,ROMETTE,BASSETS	2	341	0	0

*NM : Analyse non prévue dans le cadre du contrôle sanitaire réglementaire pour cette année. Edité en mars 2019

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution.

Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site: www.eaputable.sante.gouv.fr

Retrouvez les restrictions de consommation de l'eau en cours sur : <https://www.paca.ars.sante.fr/restrictions-dusage-de-leau-destinee-la-consommation-humaine-en-region-paca>



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.